

**04/04/2024 – Paris Roubaix  
Juniors le 7 avril**

# PARIS – ROUBAIX Juniors

*dimanche 7 avril 2024*



**A la demande du commissariat de  
Police, aucun véhicule ne pourra  
être stationné dans les rues  
et trottoirs de 8h à 14h30 :**

rue Marcel Sembat, rue Jules Guesde,  
rue Olivier Deguise et route Nationale

**Sous peine de mise  
en fourrière**

**Merci pour votre compréhension**

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N 2023/102

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu l'article L22.12.1 du Code des Collectivités territoriales concernant les pouvoirs de police du Maire

Considérant qu'à l'occasion du passage du « *Paris Roubaix Juniors* » le **Dimanche 7 Avril 2024**,

Il y a lieu de prendre toutes mesures en vue de préserver la sécurité publique,

### **ARRETONS**

- Article 1er :** Le Dimanche 7 Avril 2024, le « *Le Paris Roubaix Juniors* » est autorisé à circuler dans la commune d'HASNON selon les dispositions suivantes.
- Article 2 :** Venant de MILLONFOSSE, la course empruntera l'itinéraire suivant : Le CD 953, rue Olivier Deguise, rue Jules Guesdes, rue Marcel Sembat, direction HELESMES.
- Article 3 :** Le stationnement sera interdit sur le parcours du « *Paris Roubaix Juniors* » entre 8 h 00 et 14 h 30 et la circulation sera interdite durant le passage de la course.
- Article 4 :** Les services de Police, Gendarmerie, Pompiers et SMUR ne sont pas concernés à l'article 3.
- Article 5 :** La course cycliste sera encadrée par les forces de l'ordre et les organisateurs.
- Article 6 :** Les forces de l'ordre pourront procéder à l'enlèvement aux frais, risques et périls du propriétaire, de tout véhicule stationné hors des zones réservées à cet effet ou gênant la circulation.
- Article 7 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 28 Décembre 2023  
Le Maire,

André DESMEDT



---

**29/03/2024 – 200 ans ça se  
fête ! Chants anniversaire  
Julie-Victoire DAUBIÉ**

---

**28/03/2024 – Réunion du  
Conseil Municipal le 4 avril  
2024**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

REUNION  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 4 Avril 2024 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 28 Mars 2024



Le Maire,

André DESMEDT

**OBJET DE LA REUNION (2)**

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 25 Janvier 2024
- Subventions 2024
- Etat des taux d'imposition 2024
- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats du compte administratif
- Budget Primitif 2024
- Détermination du seuil d'amortissement
- Fonctionnement et recrutement CLSH
- Tarifs CLSH 2024
- CLSH / COLO : organisation et tarifs
- Approbation du rapport de la CLETC : réintégration de la commune d'Emerchicourt
- Baux de chasse : modification d'attribution parcelle AP 18
- Agence de Développement et d'Urbanisme : informations
- Protection Sociale Complémentaire (Information / débat)

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

---

# **20/03/2024 – Fermeture du bureau de poste le vendredi 22 mars**

La Poste vous informe que le bureau sera exceptionnellement fermé ce vendredi 22 mars.

---

# **19/03/2024 – Ma VoieEU Compte (Elections européennes)**

Pourquoi voter aux élections européennes ? Qui peut voter ?  
Comment voter ?

Vous trouverez la réponses à toutes ces questions dans la vidéo ci-dessous :

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

---

**13/03/2024 – Inscriptions au  
mini-centre d'avril**



HASNON



# Mini Centre de Loisirs

du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024

**Le Nord  
fait ses Jeux !**



**INSCRIPTIONS à la journée**  
**dans la limite des places disponibles**  
du 18/03 au 05/04 sur la plateforme  
de réservation cantine/garderie\*



**TARIF VARIABLE**  
selon le quotient familial.  
Merci de fournir  
votre attestation CAF.



Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.  
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

\*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - [accueil@hasnon.fr](mailto:accueil@hasnon.fr)



---

**13/03/2024 – Village Santé  
des femmes (Wallers-Arenberg)**



---

# **02/03/2024 – Enquête alimentation Vivons en Forme VIF**

L'équipe Vivons en Forme, en partenariat avec la Porte du Hainaut, vous propose de participer à une enquête afin de connaître les habitudes alimentaires de notre territoire.

Celle-ci sera ouverte jusqu'au 30 mai 2024 et permettra d'affiner leurs actions en fonction de nos besoins.

Pour y participer, rendez-vous sur : <https://qrco.de/bepGLv>

---

# **01/03/2024 – Conte musical de l'Harmonie municipale**



Samedi 23 mars 2024



Salle des fêtes d'Hasnon

18h00

CONTE

MUSICAL

Harmonie d'Hasnon

Direction : Nicolas Joseph



Narration : Sandrine  
Illustrations : Olivia



**GRATUIT  
SUR RÉSERVATION**



Réservation au lien suivant :  
<https://www.helloasso.com/associations/harmonie-d-hasnon/evenements/concert-de-printemps>

---

**29/02/2024 – Informations  
CPAM**





## La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est **une aide pour payer vos dépenses de santé**. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

### Comment vous aide-t-elle ?

**Vous ne payez pas :**

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

### Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur : [www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur)

*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?*

*Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

### Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ».

Votre **demande** est **simplifiée**, et votre **déclaration** est **automatisée** : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

### Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

**Pour en savoir plus** rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## METTEZ VOTRE RIB À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez changé de banque ? Déclarez simplement votre changement de coordonnées bancaires depuis [votre compte ameli](#) :

dans la rubrique *Mes informations*, mettez à jour votre nouveau RIB en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code  
pour accéder à [ameli.fr](http://ameli.fr)